
RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE AU CONSEIL
GÉNÉRAL
concernant les comptes 2025
(20 mai 2026)

Séance du 21 avril 2026

Présents :

11 commissaires : Mmes C. Bolay Mercier et S. Zaslowski, MM. N. Aubert, V. Bologna, T. Dänzer (suppléant), J. Galvani, A. Jacot, A. Krebs, C. Baba (suppléant), P. Surdez et D. Taillard.

Excusés ou membres suppléants non sollicités :

2 commissaires : MM. G. Dubois et B. Produit (suppléant).

2 conseillers communaux : MM. A. von Allmen et M. Berly
M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances
M. M. León, chef du service des ressources humaines
M. E. Turkanovic, secrétaire

La séance est levée à 21h55

Président : M. G. Dubois

Vice-président : M. D. Taillard

Rapporteur : M. V. Bologna

Abréviations :

CC : Conseil communal

CG : Conseil général

Q : Question

R : Réponse

RE : Remarque

PM : Personne morale

PP : Personne physique

PF : Patrimoine financier

Accueil


En l'absence du président, M. G. Dubois, pour les deux séances à venir pour des raisons professionnelles, le vice-président de la commission, M. D. Taillard, remplacera ce dernier.

Il débute la séance en souhaitant la bienvenue à tous et cède la parole à M. Anthony von Allmen permettant ainsi de démarrer cette séance de commission financière.

En introduction, M. Anthony von Allmen informe les membres de la commission sur le déroulement de cette soirée dont l'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du bilan du service des ressources humaines (SRH) par M. Manuel León, chef du service ;
- Présentation des comptes 2025 par MM. A. von Allmen et Y.-A. Gerber ;
- Passage en revue du dicastère de M. Anthony von Allmen ;
- Passage en revue du dicastère de M. Michaël Berly.

M. Manuel León commence sa présentation, le premier diaporama illustre les principaux écarts de la masse salariale notamment Fr. 242'601.- comparé au budget ainsi que les 4.96 EPT supplémentaires en comparaison à 2024 :

		Masse salariale		
▶ 30 Charges de personnel	Comptes	Budget	Ecart	
▶ 300 Autorités et commissions	648'578	644'800	3'778	+0.6%
▶ 301 Personnel admin. et exploitation	20'899'331	20'656'730	242'601	+1.2%
▶ 301 Personnel admin. et exploitation / dépassement				
▶ Remplacements dans le cadre des absences maladie : coûts nets estimés à Fr. 120'000				
▶ Engagements non prévus au budget (ASE au CSLL) pour Fr. 44'000				
▶ Evolution des effectifs entre 2024 et 2025				
▶ Equivalentes plein temps (EPT)	2025	2024	Ecart	
	251.76	246.8	4.96	



Dans le détail, ci-dessous, vous retrouvez les principales variations exploitants les Fr. 242'601.- :

		Comptes 2025	Budget 2025	
		Dépenses	Dépenses	
	Chancellerie - services généraux, autres			
3010000	Traitement du personnel	737 994.75	659 100.00	Fr 77 400 sur fonds de fusion
	Promotion de la ville - culture, autres			
3010000	Traitement du personnel	313 710.00	295 000.00	Tuillage remplacement + paiement soldes vacances
	Musée des Beaux-Arts - musées et arts plastiques			
3010000	Traitement du personnel	339 583.45	321 300.00	Augmentation EPT de manière provisoire 40%
	Service forestier intercommunal - sylviculture			
3010014	Traitement du personnel auxiliaire	24 291.55		Remplacement absence + soutien à l'équipe
	Cercle scolaire - cycle 1 - direction et administration des écoles			
3010000	Traitement du personnel	178 514.15		
3010001	Traitement du personnel administratif		125 600.00	Changement de nature + ASE
	Service socio-éducatif cercle scolaire - école obligatoire, autres			
3010000	Traitement du personnel	136 515.70	163 900.00	Remplacement départ après quelques mois
	Antenne ACCORD - guichets sociaux régionaux			
3010000	Traitement du personnel	180 307.30	150 400.00	Remplacements absences
	Services sociaux - aide matérielle légale			
3010000	Traitement du personnel	1 197 693.75	1 127 900.00	Remplacements absences
	Exploitations de la Step (Bâtiment)			
3010000	Traitement du personnel	368 803.10	353 000.00	Remplacement absence
	Urbanisme et environnement			
3010009	Traitement du personnel technique	620 965.00	730 500.00	Budget tient compte de la réorganisation

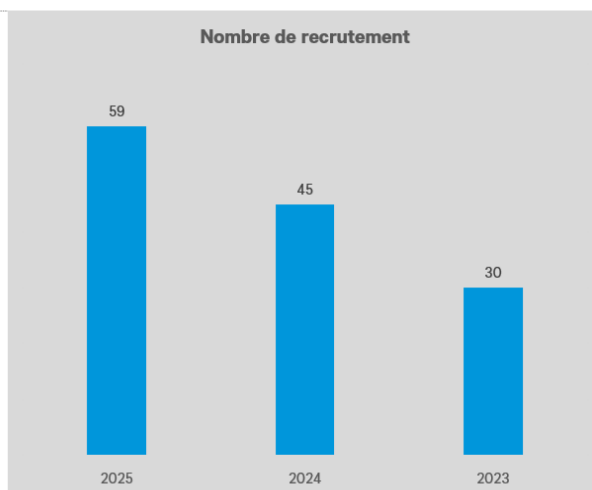


Dans le détail, ci-dessous, vous retrouvez les principaux écarts des 4.96 EPT :

	EPT		
	31.12.2025	31.12.2024	
Services			
Chancellerie	6.40	5.60	0.80 Poste de juriste provisoire
Digitalisation	1.00	2.00	-1.00 Transfert au SIEN
SRH	12.60	10.25	2.35 Remplacement maladie + apprentis
Pool de conciergerie	2.22	3.15	-0.93 Répartition
MHL	6.55	6.80	-0.25 Réorganisation
MHL	4.99	4.39	0.60 0.4 provisoire + 02 ?
Moulin souterrains	3.80	3.40	0.40 Remplacement maladie
Bibliothèque des Jeunes	3.13	2.83	0.30 Remplacement maladie
Forêts	2.97	5.97	-3.00 Poste non repourvu à fin 2025 + 1 personne provisoire à fin 2024
Ecoles	19.98	17.68	2.30 ASE
Musique scolaire	2.13	2.04	0.09 1 période en plus
Centre d'orthophonie	5.15	4.68	0.47 Remplacement congé maternité
Promotion jeunesse	4.82	4.87	-0.05
Alterconnexion	0.45	0.60	-0.15
Structures	35.18	35.02	0.16
Antenne ACCORD	1.70	1.50	0.20 Remplacement maladie
Services sociaux	13.57	11.37	2.20 Remplacements maladie
Garage	6.85	5.85	1.00 Remplacement maladie
Voirie y.c. admin.	39.75	39.15	0.60 Remplacement maladie
Urbanisme	6.75	7.55	-0.80 Départ non remplacé
Bureau des sports	0.80	0.00	0.80 Création
Piscine patinoire	4.23	3.81	0.42 Effectif 2024 pas complet car congé sabbatique
Etat civil	3.50	3.80	-0.30 Remplacement partiel de deux départs
Ormetière	1.78	1.28	0.50 Modification répartition avec la voirie
BO-COSC	13.79	14.83	-1.04 Non remplacement départ



Dans la continuité, les deux diaporamas ci-dessous illustrent l'évolution du recrutement :



► **Recrutement**

- ▶ 59 procédures en 2025 contre 45 en 2024 et 30 en 2023
- ▶ Le nombre moyen de candidat.e.s par poste s'élève à 42 en 2025 pour 37 en 2024
- ▶ Tension sur le marché (nombre de candidat.e.s)
- ▶ Difficulté à recruter dans certains postes par manque de profils intéressants



Au niveau du taux de rotation, ci-dessous, vous trouverez les différentes évolutions des deux dernières années :

- ▶ Taux de rotation du personnel 2025 7.07% contre 7.24% en 2024 et une moyenne sur les 5 dernières années de 7.5%
- ▶ Evolution 2025 – 2024 : - 0.22%
- ▶ Evolution sur la moyenne des 5 ans : -0.48%
- ▶ Taux plutôt favorable
 - ▶ Marché suisse (macro OFS) environ 19% (mobilité globale)
 - ▶ Secteur public entre 5% et 10%



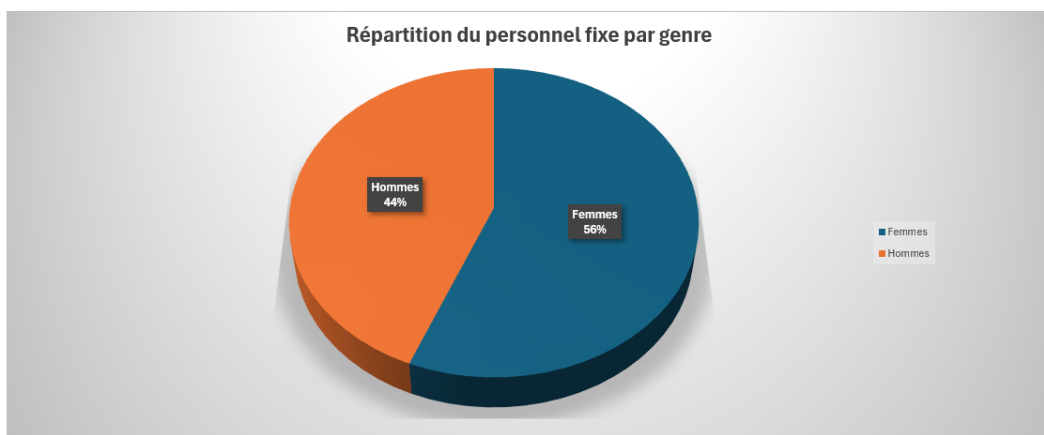
Sur la base de ces éléments, plusieurs questions et constations sont échangées entre les commissaires et le responsable des ressources humaines.

Les principaux constats sont que :

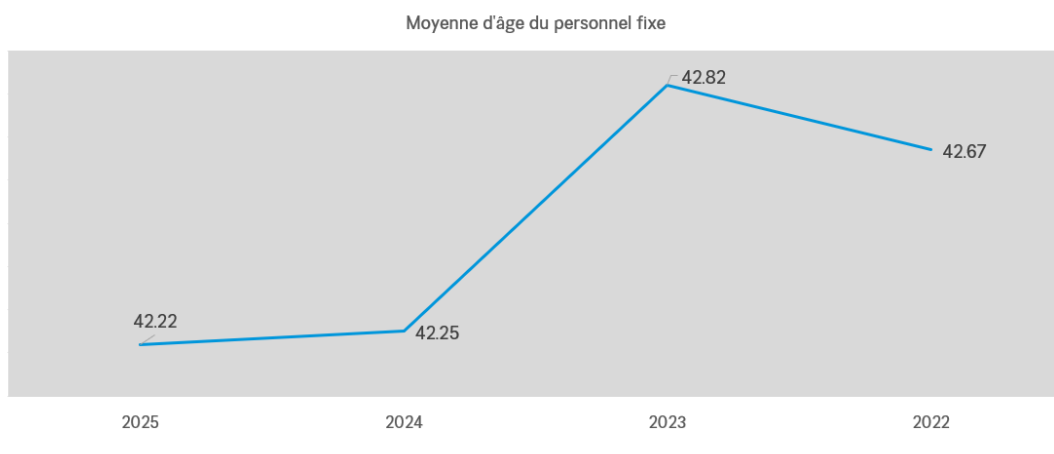
- Nous devons travailler notre « marque employeur » pour améliorer l'attractivité du domaine public ;
- Nous devons répondre à la nouvelle génération qui demande du temps partiel ainsi que du télétravail dans la mesure du possible et en fonction des postes de travail. Pour cela, nous ouvrons de manière systématique les postes entre 80% et 100%.
- Nous constatons également que la différence salariale entre le privé et le public s'amenuise. En effet, auparavant les écarts salariaux étaient plus importants ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Ci-dessous, vous trouverez la répartition Hommes/Femmes. Comme vous pouvez le constater, celle-ci est relativement équitable dans notre administration. Le responsable des ressources humaines informe les membres qu'il communiquera aussi dans les prochaines séances cette répartition pour les postes de cadres.

Répartition personnel fixe



Moyenne d'âge



Les trois diaporamas ci-dessous présentent les différents taux d'absentéisme, le nombre d'absences et les coûts estimés de l'ensemble :

Taux d'absentéisme

	2025	2024	2023
Taux global	5.77%	5.60%	4.72%

	2025	2024	2023
Maladie	4.24%	4.55%	3.43%
AP	0.53%	0.29%	0.16%
ANP	1.00%	0.76%	1.13%
Totaux accidents	1.53%	1.05%	1.29%

Le taux d'absence maladie diminue entre 2024 et 2025 (-0.31%)

Le taux d'absence accidents augmente entre 2024 et 2025 (+0.48%)



Nombre d'absences

► Nombre de cas longue durée (+ 180 jours)

► Maladie :

- 2025 : 8
- 2024 : 7
- 2023 : 8

► Accidents :

- 2025 : 2
- 2024 : 1
- 2023 : 1



- ▶ Coût estimé des absences 2025
 - ▶ Direct selon salaire médian : Fr. 1'286'000
 - ▶ Indirect x 1.75 : Fr. 2'250'500
 - ▶ Indemnités reçues : Fr. 523'900



Sur la base de ces éléments, une discussion s'instaure notamment sur les démarches à entreprendre à futur. A ce sujet et sur la base de ces constatations, le renouvellement de la prime APG au 1^{er} janvier 2026 a été revu notamment en abaissant de 180 jours à 90 jours la période d'attente pour la couverture d'assurance permettant ainsi d'intervenir plus vite en cas d'absence mais également de diminuer les coûts.

Questions des commissaires :

Q : Un commissaire constate que seuls 55% des montants prévus ont été engagés dans les comptes des investissements et de manière générale, le constat est qu'il manque des ressources pour mener à bien les investissements. Dès lors, le taux d'absentéisme en est-il la cause ?

R : Les principales raisons de la non-réalisation des investissements est qu'un projet important de rénovation d'immeuble est reporté et que nous manquons effectivement de ressources, non pas pour cause d'absentéisme mais d'un gestionnaire de projets à la gérance des bâtiments pour réaliser de suivre l'ensemble des investissements prévus au budget.

Le chef du dicastère poursuit la séance avec la présentation des comptes 2025 en collaboration avec M. Yves-Alain Gerber, chef du service des finances.

Résultat des comptes 2025 :

Résultat des comptes 2025

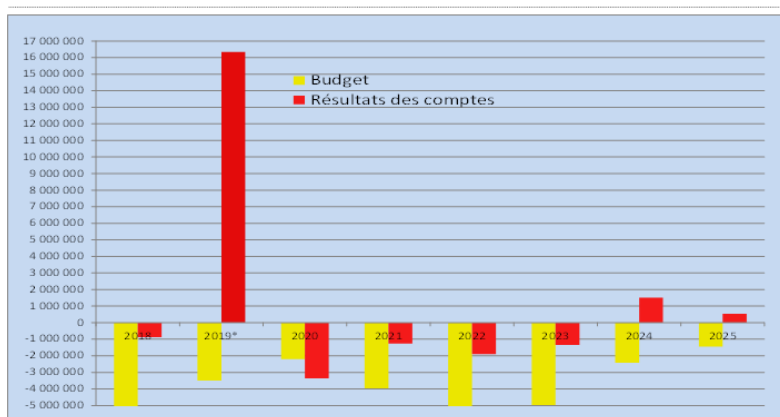
- ▶ Le budget 2025 prévoyait un déficit de : **1.4 million de francs**
- ▶ Le résultat des comptes 2025 est bénéficiaire de : **0.5 million**
 - ▶ Amélioration du résultat de 1.9 million de francs avec la progression marquée des recettes fiscales
 - ▶ Situation bénéficiaire dans la continuité de 2024



L'amélioration est de 1.9 million de francs en comparaison du budget 2025. La principale raison est l'augmentation des recettes fiscales de 5.6 millions. Nous sommes dans la continuité par rapport au résultat de l'année 2024 dont les comptes étaient bénéficiaires de 1.5 million.

Résultat des comptes de 2018 à 2025 :

Résultat des comptes de 2018 à 2025



*Avec dissolution de la provision Prévoyance.ne à hauteur de 20.5 millions, sinon déficit de 4.7 millions pour Le Locle

Période 2018-2020 : Comptes consolidés «Le Locle + Les Brenets»



Malgré la spirale négative, nous passons depuis 2024 en terrain positif avec notamment la progression des recettes fiscales. Il reste à voir dans quelle mesure ce résultat peut être pérennisé.

Une évolution des charges :

Evolution des charges

	Comptes (en mio Fr.)							
	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Charges	87.5	85.6	80.6	79.3	86.5	80.8	80.2	81.8
Charges de personnel	42.5	41.5	40.3	40.0	40.0	39.5	38.8	38.8
Charges de biens et services et autres charges d'expl.	15.0	14.5	13.2	12.5	12.7	12.6	13.8	13.2
Amortissements du patrimoine administratif	9.3	9.4	9.2	9.3	9.9	9.5	9.5	9.3
Charges financières	4.7	3.3	3.0	3.0	8.7	3.1	3.6	3.2
Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.6	1.0	1.4	1.6	1.4	1.0	1.0	0.9
Charges de transfert	14.5	13.7	13.5	12.9	13.7	15.1	13.5	16.4
Charges extraordinaires	0.9	2.3	-	-	-	-	-	-



Les charges de personnel sont en progression, surtout de 2023 à 2024, avec l'effet regard lié à l'adaptation des salaires à l'inflation.

Entre 2024 et 2025, l'augmentation des EPT 246.8 au 31.12.24 à 251.76 au 31.12.25 soit +4.96 EPT ont a été expliquée dans le chapitre des SRH.

Les biens, services et marchandises sont aussi en nette progression et s'explique surtout par la provision pour le prêt de la coopérative Savoir-Faire Le Locle pour 0.5 million. L'autre élément est aussi, l'augmentation des pertes sur débiteur impôt de plus de Fr. 250'000.- dès 2024.

La hausse des charges financières entre 2024 et 2025 s'explique par la réévaluation négative d'immeubles du patrimoine financier à hauteur de 1.8 million (avec une compensation par des plus-values dans les recettes 44 de 0.9 million).

La hausse des **charges de transfert** comprend notamment la facture sociale pour 5.8 millions, en augmentation de Fr. 438'000.- par rapport à 2024.

Une évolution des revenus :

Evolution des revenus

	Comptes (en mio Fr.)							
	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus	-88.1	-87.2	-79.3	-77.4	-85.2	-77.8	-96.6	-80.9
Revenus fiscaux	44.3	44.5	37.9	35.4	35.3	34.4	37.4	42.3
Revenus régaliens et de concessions	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.1	-0.0	-0.0	-0.1
Taxes	17.0	17.6	17.7	17.4	17.0	15.6	17.3	15.7
Revenus divers	3.0	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.3
Revenus financiers	5.5	7.5	6.0	7.5	9.4	8.0	6.1	8.4
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-1.1	-0.6	-1.7	-1.7	-1.9	-1.9	-0.7	-0.9
Revenus de transfert	-14.2	-13.9	-12.8	-12.3	-12.3	-12.7	-11.0	-10.3
Revenus extraordinaires	-2.8	-2.8	-2.8	-2.9	-9.2	-5.0	-23.8	-2.9
Total du compte de résultats	-0.5	-1.5	+1.3	+1.9	+1.3	+3.0	-16.4	+0.9
[-] Bénéfice / [+] déficit								



Revenus fiscaux

Il faut considérer l'évolution sur 4 ans qui est favorable. Dans le détail :

- Chute drastique en 2019 avec de grosses corrections
- Chute marquée en 2020 avec l'effet Covid pour les PM et la réforme fiscale pour les PP
- 2021 connaît une reprise légère, mais par rapport à 2020 concerne surtout l'impôt frontalier et PM
- Stabilité en 2022
- Nette progression en 2023 et 2024
- Stabilisation en 2025

Taxes

Il s'agit de toute la facturation communale (facturation para et préscolaire, musées, piscine, amendes d'ordre, plan de stationnement, ...).

La diminution constatée entre 2024 et 2025 concerne :

- Le produit du BO : Fr. -398'000.-
- Un remboursement unique de subvention en 2024 (subvention construction immeuble) pour Fr. 165'400.-

Revenus divers et revenus financiers

Rocade comptable avec la réévaluation des actions Viteos qui est passées des revenus financiers aux revenus divers = 2.8 millions.

Compte tenu de cette rocade les revenus divers sont stable.

Augmentation de 0.8 million = plus-value sur la réévaluation des immeubles du PF

Revenus de transfert

Augmentation dès 2020 : Révision du système de péréquation des charges scolaires et d'accueil extra-familial, (péréquation verticale charges de centre) de 1.3 million.

Augmentation notable dès 2024 : Compensation des charges géotopographiques passant de Fr. 213'000.- à 1.5 million.

Revenus extraordinaires

Il s'agit du prélèvement aux réserves :

- Prélèvement habituel de 2.8 millions pour compenser les amortissements du patrimoine administratif après réévaluation
- Particularité 2021 : Prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine financier de 5.7 millions en compensation de moins-values
- Particularité 2019 : Dissolution de la provision Prévoyance.ne à hauteur de 20.5 millions

Identification des écarts majeurs budget/comptes :

Identification des écarts budget / compte

Déficit budget 2025		1 446 349.00
dégradation [+] / amélioration [-] identifiées		-1 974 329.88
1	Revenus fiscaux	-5 621 000.00
	Charge d'amortissement	-259 200.00
5	Subvention déplacement buvette Ticino	-200 000.00
	Intérêts passifs	-101 100.00
7	Pertes débiteurs impôt pers. physiques	263 300.00
4	Provision sur vacances enseignants	287 700.00
	Charges de personnel administratif	332 600.00
4	Provision Coopérative Savoir-faire Le Locle	500 000.00
3	Alimentation réserve préfin. PDPM	600 000.00
6	Augmentation de la facture sociale	639 500.00
2	Réévaluation du patrimoine financier	900 000.00
	Pas d'équilibre MHL via réserve BO	1 070 300.00
	Solde de divers facteurs	-386 429.88
Bénéfice comptes 2025		-527 980.88



Ce tableau permet de comprendre le passage du budget 2025 à la réalité des comptes 2025, en mettant en évidence les principales variations constatées. Il y a 7 variations qui sont reprises plus en détail par la suite, mais on voit déjà que la variation des recettes fiscales est prépondérante dans l'amélioration du résultat.

Compte d'exploitation, principales variations :

Compte d'exploitation : principales variations

En comparaison des comptes 2025 avec : **Budget2025** **Comptes 2024**

1. Revenus fiscaux - amélioration budgétaire de 5.6 millions -0.2 million

▪ **Impôt des personnes physiques 1.7 million 0.9 million**

→ Montant supérieur au budget et aux comptes précédents

▪ **Impôt des personnes morales, y.c. fonds de répartition 3.4 millions 0.8 million**

→ Montant supérieur au budget et aux comptes précédents

→ Mécanisme d'écrêtage = 1.1 million en 2025 = dernière année

▪ **Impôt des travailleurs frontaliers 0.6 million -1.8 million**

→ Montant nettement inférieur à 2024



Compte d'exploitation : principales variations

Impôt	C2025	B2025	Ecart	C2024	Ecart	C2023	Ecart	C2022	Ecart
PP	21 286 278	19 560 000	1 726 278	20 436 164	850 114	19 442 096	1 844 182	18 941 110	2 345 168
Dont préc.	411 364								
Frontaliers	11 052 195	10 500 000	552 195	12 894 507	-1 842 312	9 955 529	1 096 666	9 289 508	1 762 687
PM	5 428 660	3 700 000	1 728 660	4 883 877	544 784	3 482 528	1 946 133	2 949 923	2 478 738
Dont préc.	1 596 845								
Fonds PM	4 285 526	3 800 000	485 526	3 937 266	348 260	3 836 607	448 918	3 035 475	1 250 051
Ecrêtage	1 069 918	0	1 069 918	1 200 308	-130 390	0	1 069 918	0	1 069 918
Foncier PP	504 285	530 000	-25 715	473 738	30 547	533 584	-29 299	552 691	-48 406
Foncier PM	588 433	500 000	88 433	534 860	53 573	498 540	89 893	454 675	133 757
Autre*	130 354	134 000	-3 646	142 770	-12 416	129 802	553	132 301	-1 947
TOTAL 40	44 345 648	38 724 000	5 621 648	44 503 490	-157 841	37 878 685	6 466 963	35 355 683	8 989 965
Recettes non pérennes	3 078 127								
TOTAL 40 pérenne	41 267 521								

* Taxe des chiens et taxe sur les spectacles



La situation s'améliore surtout par rapport au budget avec de meilleures recettes pour tous les impôts. Il est particulièrement réjouissant de voir la progression de l'impôt des personnes physiques. De plus, toutes les réformes fiscales sont derrière maintenant (hors imposition individuelle à un horizon plus lointain).

Il y a des éléments non pérennes :

- Ecrêtage qui va tomber dès 2026.
- Recettes PP pour plus de 0.4 million et des recettes PM de près de 1.6 million qui concernent les années précédentes.

Cela représente un total de 3.1 millions à retrancher des recettes fiscales. Il y a toujours un décalage temporel avec l'estimation d'un transitoire : Impôt frontalier encaissé : 2024 = 11.4 millions pour 2023 / 2023 = 9.6 millions pour 2022 / 2022 = 8.9 millions pour 2021.

L'impôt des personnes morales progresse aussi en tenant compte du fonds de répartition. Le mécanisme d'écrêtement mis en place de manière provisoire en 2024 apporte une recette complémentaire de 1.1 million via le fonds de répartition de l'impôt PM. Cela va disparaître dès 2026.

Avec le contexte géopolitique actuel, il est très difficile de savoir comment peut se poursuivre la bonne tenue de nos recettes.

Compte d'exploitation : principales variations

2. Réévaluation d'immeubles du patrimoine financier – **dégradation** de : 0.9 million

33 immeubles réévalués Plus-value de 0.9 million / Moins value de 1.8 million

Après attribution, porte le préfinancement à un total de 3.6 millions de francs

→ À faire régulièrement selon bases légales (LFinEC)

3. Alimentation de la réserve de préfinancement PDPM – **dégradation** de : 0.6 million

Création de la réserve Plan Directeur Partiel des Mobilités (PDPM) en avril 2012

But : financement des mesures d'accompagnement en lien avec la réalisation de la N20

Après attribution, porte le préfinancement à un total de 3.6 millions de francs

→ permet d'alléger les charges futures liées à de gros investissements



La réserve de préfinancement du Plan Directeur Partiel des Mobilités (PDPM) : Elle a été créée par votre Autorité le 27.04.2012. Le solde de cette réserve est de 3 millions au 1^{er} janvier 2025. Avec une attribution de 0.6 million, la réserve est portée à 3.6 millions de francs et doit permettre le financement d'une partie des mesures évoquée dans le PDPM. Le total des mesures d'accompagnement de la réalisation de la N20 à la charge de la Commune avait été estimé à 5.6 millions.

Compte d'exploitation : principales variations

4. Constitution de provisions - **dégradation de** Fr. 787'700.-

Prêt Coopérative Savoir-Faire Le Locle en procédure de faillite Fr. 500'000.-

Changement de système pour les vacances enseignants : Fr. 287'700.-

5. Non attribution de subvention - **amélioration de** Fr. 200'000.-

Report de la subvention dédiée au déplacement de la buvette du Ticino

6. Augmentation de la facture sociale - **dégradation de** Fr. 639'500.-

Ecarts négatifs principalement sur les subsides LAMal, l'aide sociale et les bourses



Facture sociale :

De manière générale, les principales explications sont la dégradation conjoncturelle et la pression croissante sur les ménages à revenus modestes. Plus en détail :

- Subsides LAMal : Effet volume, augmentation du nombre de bénéficiaires, tant pour la catégorie « ordinaire » que « aides sociale »
- Aide sociale : Après 7 années de diminution du recours à l'aide sociale, augmentation de 4% du nombre de dossiers dans le canton en 2025 et aussi croissance du coût par dossier
- Bourse d'étude : Découle surtout des mesures annoncées par le Conseil d'Etat (rapport 24.057) avec la redéfinition des prestations sociales. Effets financiers des mesures entrant en vigueur à la rentrée 2025-2026 plus importants que prévus lors de la budgétisation.

Compte d'exploitation : principales variations

7. Perte sur débiteurs Impôt pers. physiques - **dégradation de** Fr. 263'300.-

Fr. 515'112.- dans les comptes 2023 / Fr. 722'775.- dans les comptes 2024

Fr. 763'296.- dans les comptes 2025 / Fr. 500'000.- au budget 2025

☞ +40.3% par rapport à 2023 / +5.6% par rapport à 2024

☞ 2.6 points d'impôt (1 point = Fr. 293'300.- en 2025) – coefficient au Locle de 69 points

☞ 3.6% de perte sur débiteurs en 2025 (sur 21.3 millions de recettes totales en 2025)

La paupérisation d'une partie de la population locloise est une préoccupation réelle du Conseil communal



Compte d'exploitation : résultat économique

► Prise en compte des éléments (charges / revenus) non pérennes :	
▶ Alimentation de la réserve PDPM	Fr. 600'000.-
▶ Réévaluation du patrimoine financier (net)	Fr. 900'000.-
▶ Provision (prêt Coopérative SFLL et vacances des enseignants)	Fr. 787'700.-
▶ Recettes fiscales années antérieures (PM, PP & Ecrêtage)	<u>Fr. -3'078'000.-</u>
Total non pérenne (recette nette)	Fr. -790'300.-
Résultat des comptes 2025 (Bénéfice)	Fr. -528'000.-
Résultat économique estimé (Déficit)	Fr. 262'300.-

L'équilibrage du MHL est une charge pérenne compensée par usage tant que la réserve du BO est suffisante. Il n'apparaît donc pas dans le tableau ci-dessus.



Comptes des investissements :

Compte des investissements

Patrimoine administratif

▪ Investissements bruts pour 2025	6.5 millions
▪ Investissements nets pour 2025	5.7 millions
▪ Investissements bruts au budget 2025	11.8 millions

→ **Ecart budget/compte des investissements bruts : -5.3 millions**

→ **Le 55% des montants prévus ont été engagés**

L'effort d'investissement doit être maintenu : il participe à construire la Ville de **demain et contribue à son rayonnement **aujourd'hui****



Patrimoine financier

▪ Investissements bruts pour 2025	Fr. 212'123.-
▪ Investissements nets pour 2025	Fr. 153'114.-
▪ Investissements bruts au budget 2025	3.8 millions

→ **Ecart budget/compte des investissements bruts : -3.6 millions**

→ **Le 5.6% des montants prévus ont été engagés**

Un projet important de rénovation d'immeuble est reporté. Mais de manière générale, constat d'un manque de ressources pour mener les investissements nécessaires



Différents indicateurs :

- **La capacité d'autofinancement se monte en 2025 à 4.6 millions**
 - Autofinancement positif = le compte d'exploitation n'est pas financé par l'emprunt
 - Autofinancement = résultat de l'exercice + amortissements ordinaires + prélèvements aux réserves - attributions aux réserves

- **La dette brute communale augmente de 1.1 million de francs**
 - Les liquidités disponibles ont augmenté de 2.2 millions ... la dette nette diminue de 1.1 million
 - La dette brute se monte à fin 2025 à 146.4 millions
 - Le taux moyen de la dette communale en 2025 est de 0.95%, contre 0.98% en 2024.

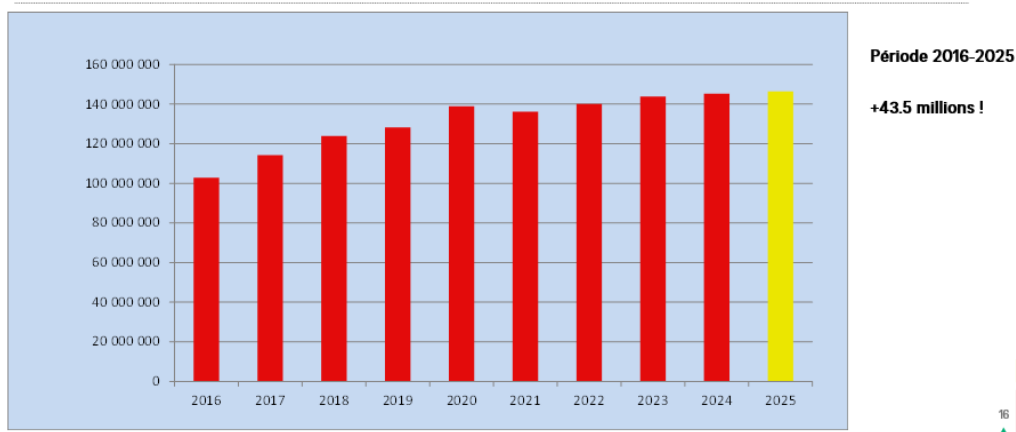
- **La fortune augmente de 0.5 million et s'élève à 70.1 millions au 31.12.2025**
 - L'augmentation correspond au bénéfice de l'exercice



L'autofinancement se monte à 4.6 millions en 2025 contre 8.1 millions en 2024.

Evolution de la dette de 2016 à 2025 :

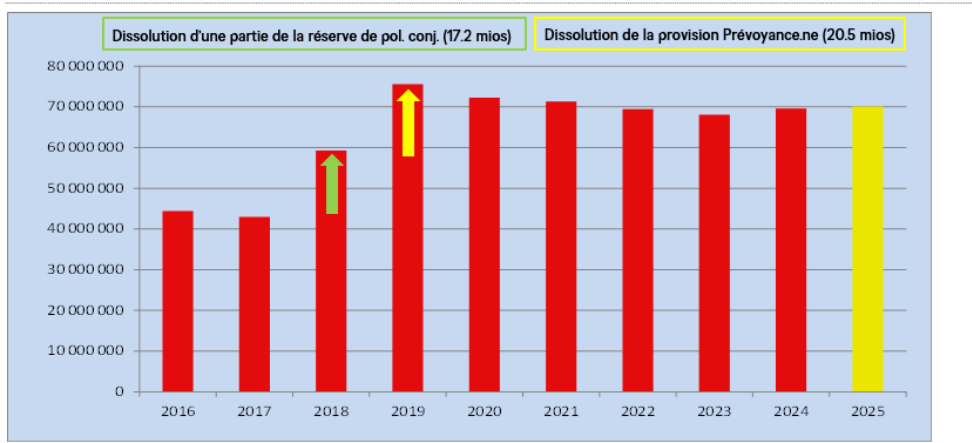
Evolution de la dette de 2016 à 2025



La dette à fin 2025 est à 146.4 millions (+1.1 million par rapport à 2024) et le taux moyen de la dette à 0.95%.

Evolution de la fortune de 2016 à 2025 :

Evolution de la fortune de 2016 à 2025



La fortune était de 69.6 millions au 31.12.2024. Avec le résultat 2025, la fortune augmente à 70.1 millions. Cette fortune est donc confortable pour affronter les aléas à venir, mais elle ne doit pas constituer un oreiller de paresse!

Conclusion :

Résultat 2025, bénéfice de	0.5 million
Dettes communales de	146.4 millions
Fortune nette de	70.1 millions

Conclusion

- ▶ Le Conseil communal est satisfait de ce deuxième bénéfice depuis 2015 mais il reste ...
 - ▶ ... prudent par rapport à la situation géopolitique et ses effets sur la conjoncture ;
 - ▶ ... attentif à l'évolution de la dette, avec les projets d'investissements importants à venir ;
 - ▶ ... humble sur sa capacité à poursuivre la tendance bénéficiaire enregistrée en 2024 et 2025.

- ▶ Le Conseil communal reste serein sur l'évolution à long terme :
 - ▶ Les fondamentaux sont bons (fortune, réserve de politique conjoncturelle) et capacité de résilience de l'économie des Montagnes neuchâteloises déjà démontrée ;
 - ▶ Concept de Mobilité 2030 - amélioration de l'attractivité ;
 - ▶ Développement du site Hôtel-de-Ville 7 avec l'implantation de la Haute École Arc (HE-Arc) et le futur pôle Métiers du Temps / Time Arts (MTTA) ;
 - ▶ Développement des zones résidentielles et industrielles.

- ▶ Le Conseil communal est conscient de ses responsabilités : il restera attentif à l'évolution de la situation financière en réagissant pour assurer le bon développement de la Ville du Locle.



Questions des commissaires :

Q : Analyse-t-on de manière plus fine pour expliquer l'augmentation des impôts PP malgré une population qui n'augmente pas ? L'augmentation s'explique-t-elle par les prestations en capital ?

R : Les prestations en capital est une des raisons. En effet, l'impôt perçu est passé d'environ Fr. 350'000.- il y a 10 ans à plus de Fr. 600'000.- aujourd'hui. L'autre explication est la hausse des salaires des contribuables suite aux inflations consécutives.

Q : Au niveau des frontaliers, quelle part représentent-ils par rapport au nombre d'emplois ?

R : Sur les 8'000 emplois estimés au Locle, la part des frontaliers se situe entre 40%-50%.

Q : A combien se monte la réserve de politique conjoncturelle et la réserve du BO ?

R : La réserve de politique conjoncturelle est à 10 millions et celle du BO à 6.7 millions.

Le dicastère de M. Anthony von Allmen est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
56	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	
5602	Terrains	
34395.01	Prestations de tiers PF	<p>Q : Quelle est la raison de l'augmentation des prestations de tiers passant de Fr. 20'000.- au budget à Fr. 40'301.35 dans les comptes 2025 ?</p> <p>R : L'augmentation s'explique par des prestations internes pour le fauchage par la voirie. L'année 2025 a été très favorable à la pousse de l'herbe.</p>
99	ADMINISTRATION VITEOS S.A.	
9900	Viteos S.A.	
42400.20	Redevance usage du domaine public	<p>Q : Pourquoi la redevance à usage du domaine public est en baisse en comparaison du budget 2025 ?</p> <p>R : L'écart s'explique par la vente en baisse du nombre de kWh notamment par la pose de panneaux photovoltaïques des propriétaires et donc de l'autoconsommation. De plus, une erreur d'estimation du budget avait été faite par Viteos SA.</p>

Les investissements de M. Anthony von Allmen sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
9110Eclairage public		
100965	Eclairage public, Mise aux normes de l'éclairage des passages piétons	RE : Cet investissement limité à une année de Fr. 200'000.- prévu au budget n'a pas

		été réalisé. En effet, Viteos SA consentira à ces travaux après une analyse du réseau. A titre d'information et selon la nouvelle législation cantonale, l'éclairage des passages pour piétons est obligatoire au centre-ville dans les zones à 50 km/het pas dans les zones 30 km/h hors centre-ville. De plus, sur la base de ces éléments et par mesure de sécurité, uniquement l'éclairage du centre-ville sera à nouveau rallumé.
--	--	--

Le bilan est passé en revue.

Les membres de la commission n'ont pas de questions particulières liées au bilan.

Le dicastère de M. Michaël Berly est passé en revue.

Au préalable, le chef de dicastère informe les commissaires des échanges tenus lors du dernier comité de la RMN concernant la SPA des Montagnes neuchâteloises et la participation des communes aux frais de fonctionnement. Le principe envisagé par la SPA serait l'octroi d'une subvention équivalente à un franc par habitant sur onze mois, à l'image des onze mois d'imposition, soit un montant annuel de Fr. 11.– par habitant.

Selon les premières discussions au sein du Comité, une piste serait de financer les stérilisations et castrations, dont le coût annuel pour la Ville s'élèverait à environ Fr. 7'000.– en remplacement du montant proposé par la SPA de Fr. 90'000.–. Sur cette base, les différents exécutifs seront consultés. Par la suite, une rencontre avec le SCAV sera organisée en juin afin de reprendre les discussions avec le canton sur ce sujet.

Compte	Désignation	Remarque
10	AUTORITES	
1003	Parlement des jeunes	Q : Une commissaire constate qu'aucune dépense n'a été réalisée pour le parlement des jeunes et elle souhaiterait savoir qu'en est-il de l'organisation car elle estime que

		<p>ce parlement est important sur le plan démocratique ?</p> <p>R : L'accompagnement du parlement des jeunes était assuré dans un premier temps par le CLAAP et plusieurs activités avaient été faites durant 2024. Par la suite et notamment en 2025, il y a eu un essoufflement. Dernièrement, nous avons à nouveau trois jeunes intéressés à reprendre celui-ci et nous devons les rencontrer prochainement.</p>
57	SPORTS	
5700	Secrétariat sports et loisirs	<p>Q : Quel est le bilan après une année de la mise en place du délégué aux sports ?</p> <p>R : Le bilan est très positif. Nous avons une nouvelle impulsion et avons pu renouer des contacts avec les clubs et associations sportives. Nous avons également redynamisé la promotion du sport avec par exemple la course de l'horlogère, sport-vacances. D'autres projets sont mis en place notamment un logiciel permettant la gestion des manifestations.</p>

Les investissements de M. Michaël Berly sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
5703 Terrains de sports		
100976	Terrains de sports, Rénovation des vestiaires de foot du Communal	<p>Q : Qu'en est-il du projet général des terrains, de la buvette et des vestiaires ?</p> <p>En effet, un commissaire regrette le fait qu'il existe plusieurs commissions (ATUEE, sports, etc.) et qu'aucune n'a la vision complète du projet. Nous devrions travailler tous ensemble.</p>

		<p>R :Les commissions en charge du dossier, à savoir ATUEE, Sports ainsi que les chefs de groupe, se réunissent conjointement pour examiner le projet. Trois variantes portant sur le camping et les vestiaires de football seront prochainement transmises aux commissaires afin qu'elles puissent être discutées au sein des différents groupes.</p> <p>S'agissant du déplacement de la buvette du Ticino, le projet demeure envisagé dans l'une des variantes. Toutefois, aucun délai de déménagement ne peut être annoncé à ce stade. En raison de la conjoncture actuelle et de la variante choisie, l'avancement du projet est ralenti et son calendrier reste incertain.</p>
--	--	--

Questions des commissaires :

Q : Un commissaire constate qu'un nouveau document « charges de transfert/subventions » a été remis permettant de voir en détail les différentes participations de la Ville. A la lecture, il constate les aides pour le hockey-club sans trouver celles des clubs de football et souhaite savoir comment aide-t-on ceux-ci et sous quelle forme ?

R : Le chef de dicastère explique notamment que l'aide au hockey-club fait suite à la mise en place de l'assujettissement à la TVA de la piscine-patinoire à la méthode effective permettant à futur de récupérer la TVA dans le cadre des nouveaux investissements. S'agissant des clubs de football, les infrastructures sont mises à disposition par la Ville et l'entretien des terrains est également assuré par la ville. Les clubs eux prennent en charge les coûts des bâtiments (électricité, chauffage et eau).

Séance du 23 avril 2026

Présents :

10 commissaires : Mmes C. Bolay Mercier et S. Zaslowski, MM. N. Aubert, V. Bologna, T. Dänzer (suppléant), J. Galvani, A. Jacot, A. Krebs, C. Baba (suppléant) et D. Taillard.

Excusés ou membres suppléants non sollicités :

3 commissaires : MM. G. Dubois, B. Produit (suppléant) et P. Surdez.

3 conseillers communaux : Mmes S. Favre et C. Jeanneret, M. Ph. Rouault

M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances

M. E. Turkanovic, secrétaire

La séance est levée à 21h45

Accueil

Le dicastère de Mme Sarah Favre est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
34	SYLVICULTURE	
3401	Service forestier intercommunal	
35110.00	Attribution réserve forestière	<p>Q : Quelle est la raison de l'attribution relativement importante à la réserve forestière ?</p> <p>R : Cette attribution importante s'explique par l'entretien sur 50 ans du massif des Moyats situé sur la Commune de la Chaux-de-Fonds. Une rétrocession devra être faite courant 2026 à la Chaux-de-Fonds.</p>
50	VOIRIE	
5001	Balisage des routes	
30100.00	Traitement du personnel	<p>Q : Quelle est la raison du dépassement du budget de Fr. 19'000.- ?</p> <p>R : Le dépassement s'explique simplement par la répartition des heures de la voirie en fonction des travaux effectués dans les différents secteurs.</p>

5002	Entretien voies de communications	
31370.00	Impôts et taxes	<p>Q : Les dépenses dans le compte impôts et taxes sont plus importants que le budget, quelle est la raison ?</p> <p>R : Il s'agit des taxes relatives à l'élimination des déchets de balayages qui étaient plus importants en 2025 avec davantage de passages. En effet, les sorties des balayures étaient quotidiennes à la belle saison.</p>
5007	Travaux autres services, tiers	
35110.09	Attribution fonds des arbres	<p>Q : S'agit-il d'une attribution liée à la tempête ?</p> <p>R : Oui, nous avons reçu l'indemnité ECAP courant 2025.</p>
60	CONTROLE DES HABITANTS ET SECURITE	
6005	Sécurité publique	
31320.00	Honoraires	<p>Q : Le montant des honoraires est plus important que le budget prévu. Dans le détail des commentaires, il est mentionné « travail d'équipe, cohésion ». De quoi s'agit-il exactement ?</p> <p>R : Suite aux différents changements dans l'équipe, nous avons mis en place quatre demi matinées permettant à l'ensemble des collaborateurs d'améliorer la cohésion d'équipe tout en amenant une nouvelle dynamique.</p>
6006	Signalisation	<p>Q : Un commissaire mentionne que les bouchons dans le sens France/Suisse au niveau du Col-des-Roches sont plus importants notamment pour les véhicules venant du Col-des-Roches par rapport à ceux venant des Brenets malgré les feux de signalisation, qu'en est-il vraiment ?</p> <p>R : De 5h30 à 8h30, les feux de signalisation sont programmés pour donner la priorité aux véhicules venant du Col-des-Roches/France par rapport à ceux des Brenets et également à l'inverse le soir. Dès lors, la cheffe de dicastère demandera de revérifier le dispositif mis en place.</p>

Les investissements de Mme Sarah Favre sont passés en revue.

Les membres de la commission n'ont pas de questions particulières liées aux investissements de ce dicastère.

Le dicastère de Mme Catherine Jeanneret est passé en revue.

Avant de démarrer dans le détail l'analyse de son dicastère, la cheffe du dicastère souhaite faire une présentation globale de l'évolution des charges des services de son dicastère.

L'évolution du service de l'urbanisme est la suivante :

- ▶ Comptes d'exploitation 2025: 3.8 M CHF (similaire à 2024)
Budget vs comptes 2025: env. -100 kCHF correspondant à 2-3%
- ▶ Analyse des écarts pertinents : Budget vs Comptes
 - ▶ Pas d'engagement d'un membre à la direction du service
 - ▶ 600 000 CHF en réserve pour les travaux du PDPM
 - ▶ Amortissement du PA: -126 000 CHF
 - ▶ Différences importantes Taxes (sanctions, facturation permis de construire, etc.)



- ▶ **Collecteurs** / Investissement 2025: 2.4 M CHF voté, 54% de dépensés
 - ▶ Permis de construire en cours – Voie des Horlogères
 - ▶ Pas d'assainissement possible à la rue Marie-Anne Calame (Rapport au CG de février 2026)
- ▶ **Urbanisme, MOB** / Investissement 2025: 9.9 M CHF voté, 67% de dépensés
 - ▶ Report de travaux: Esplanade, Voie des Horlogères, Voie verte
 - ▶ Travaux supprimés en attente des MEP
 - ▶ Lancement des MEP



L'évolution du cercle scolaire du Locle est la suivante :

- ▶ Comptes d'exploitation 2025: 23.9 M CHF (+1.3 M CHF que 2024)
Budget vs comptes 2025: env. +100 kCHF correspondant à moins de 1%
- ▶ Analyse des écarts pertinents : Budget vs Comptes
 - ▶ Grandes variations sur les charges du personnel liées au nombre d'élève
 - ▶ Facturation des locations externes liée au nombre d'élève (communes voisines)
 - ▶ Changement de nature comptable + remplacements pour le traitement du personnel
 - ▶ Postes d'ASE supplémentaires (+15 EPT d'août à septembre 2025)
- ▶ Investissement 2025: 245 000 CHF voté, 88% de dépensés
 - ▶ Ajustement à faire pour 2026-2027 avec la nouvelle direction



A titre d'information, le coût annuel d'un EPT au poste d'ASE est estimé à environ Fr. 70'000.-.

Compte	Désignation	Remarque
40	INSTRUCTION PUBLIQUE	
4000	Secrétariat instruction publique	
36360.24	Subsides scolaires OES	<p>Q : Quelle est la raison de la baisse relativement importante des charges des subsides scolaires OES comparée au budget (Fr. -142'000.-) ou aux comptes 2024 (Fr. -96'000.-).</p> <p>R : Il s'agit d'enfants placés dans les institutions spécialisées en fonction de la demande et par conséquent, il est très difficile de savoir à l'avance le nombre de placement.</p>
4002-4003-4004	Cercle scolaire - cycle 1 à 3	<p>RE : Une longue discussion s'instaure entre les commissaires et la cheffe de dicastère concernant les événements survenus avec la précédente direction. Les questions ont porté notamment sur les raisons du licenciement de la directrice et les enseignements qui ont pu en être tirés.</p> <p>R : Au vu de la procédure en cours, il n'a pas été possible de transmettre des réponses exhaustives au sujet des raisons du licenciement de la directrice.</p> <p>Avec la mise en place de la nouvelle direction ainsi que des adjoints à celle-ci, le but sera d'améliorer la communication et le dialogue entre ceux-ci et les autorités.</p> <p>Sur le terrain, il sera demandé aux directeurs adjoints d'être plus proche de l'ensemble des collègues et donc des enseignants.</p> <p>De manière générale, une formation des cadres sera prochainement mise à place pour l'ensemble de l'administration permettant de les sensibiliser à ces éléments.</p>
4002	Cercle scolaire - cycle 1	

30200.10	Traitements remplacements maladie sub. 45%	<p>Q :S'agit-il d'un ou plusieurs cas de remplacements pour cause de maladie ?</p> <p>R : Après consultation dans l'ERP financier par le responsable du service des finances, M. Y.-A. Gerber, il est constaté qu'il s'agit de plusieurs cas de maladie et les remplacements varient de mois en mois.</p>
4003	Cercle scolaire - cycle 2	
31600.03	Locations externes	<p>Q : Quelle est la raison du dépassement du budget ?</p> <p>R : La principale raison est la réception tardive du décompte 2024 de la location d'une des communes qui a été comptabilisée dans les comptes 2025.</p> <p>A titre d'information, cette dépense n'influence pas complètement les charges puisque cette location est refacturée aux communes concernées par le biais de l'écolage.</p>
41	INSTITUTIONS PARASCOLAIRES	
4103	Service promotion de santé jeunesse	
46310.00	Subventions cantonales	<p>Q : S'agit-il d'une nouvelle subvention cantonale pérenne et si oui, pour quel projet ?</p> <p>R : Il s'agit d'une nouvelle subvention pérenne concernant les leçons internes données pour la santé sexuelle. Cette prestation est dorénavant subventionnée à Fr. 17.- par élève.</p>
52	STATION EPURATION	
5200	Exploitations de la Step (Bâtiment)	
31010.12	Matériel chimique	<p>Q : Quelle est la raison de l'augmentation du matériel chimique à la STEP en comparaison du budget ?</p> <p>R : Le matériel chimique varie en fonction de la quantité d'eau traitée. Dans ce cas, elle a été plus importante que prévue au budget mais moins importante qu'aux comptes 2024.</p>
53	URBANISME ET ENVIRONNEMENT	

5300	Urbanisme et environnement	<p>Q : Qu'en est-il de l'avancement du dossier sur l'engagement de l'ingénieur civil ?</p> <p>R : Le dossier de recrutement est toujours en cours et nous avons une présentation la semaine prochaine. Par conséquent, nous en saurons davantage dans les prochains jours.</p>
-------------	-----------------------------------	--

Les investissements de Mme Catherine Jeanneret sont passés en revue.

Les membres de la commission n'ont pas de questions particulières liées aux investissements de ce dicastère.

Le dicastère de M. Philippe Rouault est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
31	MUSEES ET TOURISME	
3100	Secrétariat de la culture et du tourisme	
30100.00	Traitement personnel	RE : Le chef du dicastère mentionne que la charge du traitement du personnel au secrétariat est inférieure au budget de Fr. 10'000.-. La raison est que le remplacement de la secrétaire a pris plus de temps que prévu.
39100.15	Prestations internes	<p>Q : La dépense est nettement supérieure au budget prévu. Quelle est la raison ?</p> <p>R : Il s'agit du cumul de plusieurs travaux effectués à l'interne par la voirie notamment pour la cabine à livres et la mise en place d'un panneau indiquant le Saut-du-Doubs au niveau du parking des Pargots.</p>
3102	Musée des Beaux-Arts	
30100.00	Traitement personnel	Q : Quelle est la raison de l'augmentation de Fr. 18'000.- du traitement du personnel en comparaison du budget 2025 ?

		R : Sur recommandation de la confédération qui prête des œuvres, le taux de la technicienne pour l'entretien des collections a été augmenté pour une durée déterminée de 40% à 80% permettant de combler le retard.
44	ACTIONS SOCIALES	
4401	Services sociaux	Q : Suite aux difficultés rencontrées dans le service, la situation s'est-elle apaisée ? R : Pour améliorer la cohésion du service entre les collaborateurs, nous avons mandaté une entreprise externe qui a mis en place plusieurs ateliers. La situation n'est pas totalement résolue. En fonction de l'évolution, nous adapterons les mesures.
30109.00	Remb. trait. admin. indemn. AC, APG, ALFA	RE : Comme vous pouvez le constater, le remboursement des traitements APG est plus importante pour les raisons mentionnées ci-dessus.
31	Charges de biens, services et autres charges	Q : Quelle est la raison de la progression importante des dépenses de biens, services et marchandises de plus de Fr. 10'000.- comparée au budget ? R : Le dépassement du budget s'explique justement par la mise en place d'ateliers permettant d'améliorer la cohésion d'équipe mentionnée ci-dessus.
31990.06	Dons	Q : Les dons sont nettement plus importants que ceux prévus au budget, quelle est la raison ? R : Il s'agit d'un don unique effectué à un collaborateur en difficulté financière pour le paiement son loyer. Ce don a été compensé par un prélèvement au Fonds Georges Rohdé permettant l'aide à la personne qui connaît une situation de détresse financière.
52	STATION EPURATION	
5200	Exploitations de la Step (Bâtiment)	
31900.02	TVA non-récupérable	Q : De quoi s'agit exactement ? R : Il s'agit de la réduction de l'impôt préalable « REDIP » soit la TVA non-récupérable. Lorsqu'un projet est subventionné, nous devons rembourser celle-ci.

Les investissements de M. Philippe Rouault sont passés en revue.

Les membres de la commission n'ont pas de questions particulières liées aux investissements de ce dicastère.

Séance du 20 mai 2026

Présents :

11 commissaires : Mmes C. Bolay Mercier et S. Zaslowski, MM. N. Aubert, V. Bologna, G. Dubois, A. Jacot, A. Krebs, C. Baba (suppléant), P. Surdez, B. Produit (suppléant) et D. Taillard.

Excusés ou membres suppléants non sollicités :

2 commissaires : T. Dänzer (suppléant) et J. Galvani.

La séance est levée à 21h15

Position de la Commission financière (CoFi)

En préambule, la Commission financière salue le travail de l'administration et du Conseil communal qui a permis le bon résultat des comptes 2025. En effet, elle est satisfaite de constater que les comptes, bénéficiaires de CHF 500'000, sont meilleurs que le budget qui prévoyait un déficit de CHF 1,4 million.

Le surplus des revenus fiscaux des frontaliers, des personnes physiques et morales, par rapport au budget, est une excellente surprise aux yeux des commissaires. Toutefois, les revenus fiscaux 2025 sont légèrement inférieurs aux comptes 2024. Cette tendance est notamment due à la baisse des impôts des frontaliers. La Commission financière s'inquiète de la conjoncture économique qui laisse planer de sombres perspectives sur les rentrées fiscales, les pertes sur débiteurs et la précarisation de la population cantonale.

La Commission financière relève que la hausse de la dette de CHF 1,1 million est due aux investissements ainsi qu'au réaménagement de la dette et non à des frais de fonctionnement. Toutefois, les moyens à disposition pour augmenter les investissements sont actuellement insuffisants et seront financés par une augmentation de la dette, qui s'élève à CHF 146,4 millions, à la fin de l'exercice.

La commission se réjouit de la hausse, de CHF 500000, portant la fortune à CHF 70,1 millions.

La commission salue également le versement de montants dans différents fonds et constate que la réserve du BO n'a pas été sollicitée. Ce dernier point inquiète la commission car une des raisons de ce renoncement s'explique par l'évolution de la situation financière du BO-COSC.

Enfin, la CoFi reste attentive aux débats cantonaux dont les décisions à venir pourraient impacter les finances communales.

En conclusion, la CoFi recommande à l'unanimité d'approuver les comptes 2025.

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE

Le président,

G. Dubois

Le rapporteur,

V. Bologna